

Synthèse de la journée technique d'information et d'échanges du vendredi 14 avril 2006

« Travaux post-crues : bilan suite aux dernières inondations en Rhône-Alpes »

À la source de cette journée :

L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) organise depuis 2002 des actions d'échange et d'expériences autour de la gestion des milieux aquatiques.

Constat : un manque d'harmonisation

Lors des dernières inondations, notamment celles de 2002 et 2003, les actions mises en œuvre pour faire face aux crues par les différents acteurs ont été très différentes selon les bassins touchés. Les procédures semblent ne pas avoir satisfait les objectifs d'efficacité et de cohérence définis dans les SDAGE et mis en œuvre dans les SAGE et les contrats de rivière.

Objectif : tirer les enseignements de la gestion des travaux post-crues

Faire le point sur la mise en œuvre des travaux post-crue à l'échelle de Rhône-Alpes pour en tirer les enseignements. Cette rencontre avait pour but de faire remonter aux partenaires techniques et financiers les attentes et propositions des acteurs de terrain pour agir plus rapidement et plus efficacement, en respectant évidemment les préconisations des documents de planification.

Une place et un rôle pour les syndicats de rivière

Faire reconnaître sa légitimité

Les syndicats de rivière sont relativement récents dans le paysage institutionnel, il n'est donc pas très étonnant qu'ils ne soient pas immédiatement identifiés par les autorités comme légitimes pour prendre part à la gestion des travaux post-crues. Pourtant, comme l'a montré cette journée, il est certain qu'ils ont un rôle à jouer, et même un rôle de premier ordre. Pour cela, il leur faut se positionner et faire reconnaître leur légitimité.

L'exemple du SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) illustre bien comment un syndicat peut trouver sa place dans la gestion de travaux post-crues. Suite à la crue de juin 2002, le SIAGA n'a pas dans l'immédiat été reconnu comme légitime pour intervenir. Par exemple, il n'a pas été invité aux réunions de gestion de crue et a dû s'inviter lui-même. En effet, le SIAGA était plus identifié comme un acteur de l'assainissement que comme un gestionnaire de la rivière. Il a donc dû, dans un premier temps, démontrer qu'il pouvait jouer un rôle de première place dans la gestion des travaux, ce qui ne semblait pas évident.

Pourtant, rapidement, le SIAGA s'est imposé comme le meilleur interlocuteur pour garantir une vision globale des travaux. A tel point que le Préfet le désigne finalement comme maître d'ouvrage des travaux.

On peut donc dire que si la place des syndicats et des techniciens de rivière ne coule pas de source et soulève quelques interrogations, il est possible et souhaitable de la trouver rapidement, quitte à s'imposer dans un premier temps pour faire reconnaître sa légitimité. En effet, cette journée sur les travaux post-crues a montré que les techniciens de rivière ont développé des outils pour être plus efficaces et plus réactifs dans la gestion des travaux post-crues et qu'ils ont généralement su trouver leur place.

Différencier gestion de la crise durant la crue et pilotage des travaux post-crues

La gestion de la crise pour assurer la protection des personnes et des biens incombe aux autorités compétentes pour assurer la sécurité civile. Ce n'est pas pour autant que les TR n'ont pas su trouver un rôle actif durant ces quelques jours particulièrement critiques. Ce rôle consiste principalement en une observation sur site, pour faire un certain nombre de relevés de terrain (photographies, relevés limnimétriques...). Ces observations permettront par la suite une meilleure connaissance du fonctionnement de la rivière qui s'avèrera précieuse pour avoir une meilleure expertise de terrain et tirer des enseignements de l'événement.

Une connaissance globale du bassin versant qui facilite la maîtrise d'ouvrage des travaux

Ce qui rend les syndicats de rivière légitimes dans la maîtrise d'ouvrage des travaux post-crue, c'est leur connaissance et leur vision globale du bassin versant. En effet, ce sont généralement les seules structures qui ont l'habitude d'intervenir à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, en ayant le souci à la fois des aménagements hydrauliques et de la gestion des milieux.

Pourtant, l'ensemble des travaux post-crue ne peut pas être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat. Certains sont commandés par des privés ou, pour la voirie, par les communes ou les conseils généraux. Les exemples développés lors de cette journée montrent que s'il est difficile d'assurer la cohérence de l'ensemble des travaux (certains, réalisés dans l'urgence devront d'ailleurs être repris par la suite), ceux réalisés sous maîtrise d'ouvrage des syndicats ont l'avantage d'être cohérents entre eux et avec les objectifs de gestion du bassin versant.

L'exemple des crues de Belledonne montre que lorsqu'il n'y a pas de syndicat, la recherche de maîtres d'ouvrage prend du temps, et qu'il est plus compliqué pour les autorités (la DDAF en l'occurrence) de s'assurer que les travaux seront cohérents.

Une coordination possible avec les travaux programmés dans le Contrat

Une crue est par nature un événement imprévu. La gestion des travaux post-crues n'est donc pas inscrite dans les actions du contrat de rivière. Pourtant, dans les meilleures situations, la réalisation des travaux post-crue permet d'avancer sur les programmes de travaux prévus au contrat de rivière. On profite alors des travaux d'urgence pour réaliser les aménagements prévus au contrat, il y a dans ces cas là une synergie entre travaux post-crue et travaux du contrat.

Dans des situations moins favorables, les travaux post-crues font prendre du retard au contrat de rivière et la gestion des deux types de travaux sont vécus comme deux projets séparés. Cela pose un problème car il peut par la suite être reproché au contrat de rivière de n'avoir pas suffisamment avancé son programme de travaux.

Globalement, les TR regrettent de ne pas pouvoir faire plus de lien entre les travaux post-crues et les travaux du contrat. *"Nous aurions aimé profiter de l'arrêté d'urgence pour aller plus loin que les travaux d'urgence. Ce n'est possible que sur les zones touchées par la crue."* Ce souhait exprime la volonté de maintenir une cohérence entre les travaux, mais également dans leur réalisation : *"il est dommage de ne pas pouvoir profiter de la présence d'un chantier d'urgence pour faire les quelques bricoles prévues au contrat qui se situent à quelques mètres de là"*. Cette remarque entendue montre que la notion de "gestion raisonnée" et raisonnable des travaux post crue doit aussi être entendue afin de résoudre les problèmes par tronçons homogènes et non pas ponctuellement avec obligation de reprise ou complément des travaux ultérieure.

Quand à savoir si la crue permet de légitimer certaines actions du contrat, rien n'est moins sûr. En effet, les participants à cette journée s'accordent pour dire que la mémoire des riverains est très courte. Si la crue peut avoir un impact positif sur la perception de la rivière et de ses risques, celui-ci s'estompe rapidement, notamment face aux enjeux économiques de l'urbanisation.

Par contre le fait d'intervenir dans la gestion des travaux post-crues permet aux TR d'asseoir leur intervention et leur légitimité, notamment vis-à-vis des services de l'Etat.

Dans tous les cas, les participants soulignent l'importance de la communication.

Définir l'urgence

La question de la définition de l'urgence est importante car une situation d'urgence implique des financements spécifiques. S'il est logique qu'il y ait 100% de financements extérieurs pour financer les travaux d'urgence, il est normal de revenir à des modes de financement plus classiques (avec plus d'implication locale) lorsque l'on s'éloigne de l'urgence. Mais les débats de cette journée montrent que la définition de l'urgence n'est pas la même pour tous. Les financeurs et les TR ont notamment des visions assez différentes.

On pourrait s'accorder pour dire que les travaux d'urgence sont ceux définis comme tels dans l'expertise post-crue. Pourtant, certains de ces travaux, souvent faute de moyens humains et financiers, ne sont pas réalisés dans les deux ans qui suivent l'événement. Perdent-ils leur caractère d'urgence pour autant ?

Les débats de cette journée semblent plaider pour une redéfinition de ce qui est finançable dans le cadre de travaux d'urgence.

Quand aux travaux d'extrême urgence, réalisés parfois par l'armée, il est très difficile pour les collectivités ou pour les services de l'Etat d'avoir un regard dessus, ils sont donc généralement à reprendre une fois passée l'urgence.

Etude ou expertise ?

L'expertise post-crue revêt une importance majeure puisque c'est elle qui définit un programme d'actions et qui détermine l'urgence de celles-ci. C'est un exercice difficile car il faut, dans un temps relativement court, préconiser des travaux pertinents et cohérents, estimer leur coût et leur importance relative. A ce titre on est en droit de s'interroger : s'agit-il d'une expertise - c'est-à-dire d'un avis d'expert, qui fonde ses préconisations sur la base de son expérience, sans avoir à prouver ce qu'il avance - ou d'une étude, qui fait des propositions techniquement et politiquement validées ? Dans tous les cas, études et expertises auraient tout à gagner des connaissances acquises dans le cadre du contrat de rivière.

Une nécessaire meilleure coordination entre les financeurs

Dans le financement des travaux post-crues, chaque financeur a des exigences différentes. A titre d'exemple, les financements du Ministère de l'Intérieur et ceux du Ministère de l'Ecologie ne répondent pas aux mêmes critères. Des dossiers différents doivent donc être déposés auprès de chacun des financeurs, ce qui alourdit considérablement le travail et les délais pour réagir.

Ne pourrait-on pas imaginer que les financeurs se donnent les moyens d'être plus réactifs ? Tout ce qui peut être prévu avant l'événement en terme de gestion des procédures devrait l'être.

L'exemple du Vaucluse montre qu'une coordination entre les financeurs est possible. Cela permet aux opérateurs de disposer d'un guichet unique. Cela n'implique pas une harmonisation des règles d'éligibilité mais seulement une coordination entre les procédures. Les représentants des financeurs présents à cette journée semblent d'ailleurs favorables à cette idée.

Au-delà, les financeurs s'interrogent : "*Comment aider les contrats de rivière dans l'intégration du risque d'inondation, dès le départ ?*".

Prise en compte du risque : anticiper et pérenniser

Coordonner l'aménagement autour de la rivière

Les débats de la journée montrent que malgré les différentes procédures qui existent en matière de prévention des risques et de zonage des aménagements (cartes d'aléas, PPR¹, PAPI², PLU³...), la coordination avec le syndicat de rivière est très faible. Par exemple, les maires ne consultent pas les TR lors de la réalisation des plans communaux de sauvegarde ni même des PLU.

Une meilleure coordination permettrait certainement de disposer de documents plus pertinents.

Gérer l'alerte ?

Les témoignages de la journée montrent que les syndicats de rivière ne jouent pas de rôle dans la gestion de l'alerte. Les TR ne disposent même pas des bulletins d'alerte météo préfectoraux. On est donc en droit de se poser la question suivante : les techniciens de rivière doivent-ils ou non jouer un rôle dans la gestion de l'alerte ?

Les éléments portés au débat plaident plutôt pour une réponse par la négative. En effet, gérer l'alerte implique une très forte responsabilité et ne peut pas être fait à la légère. Il faut qu'un système d'alerte fiable soit réalisable. Or, sur de petits bassins versants, les temps de réaction sont très courts, les outils de suivi de l'hydrologie et de la météo manquent. De plus, les fonctionnements de ces bassins versants sont complexes et difficilement modélisables. En outre, ce sont souvent des phénomènes météo très localisés, donc peu prévisibles, qui provoquent une crise. Au-delà de ces problèmes techniques, les problèmes humains sont à prendre en compte. Gérer l'alerte implique un système d'astreinte difficile à mettre en place dans de petites équipes.

¹ PPR : Plan de Prévention des Risques

² PAPI : Plan d'Action de Prévention des Inondations

³ PLU : Plan Local d'Urbanisme

Enfin, il faut mettre en relation le coût et les enjeux pour voir ce qu'il est possible de mettre en place. Mais il est probable que la mise en place de réseaux d'alerte sophistiqués tel qu'il en existe sur les grandes rivières ne soit pas adaptée aux enjeux des petits bassins versants.

Par contre, des systèmes intermédiaires peuvent être imaginés. C'est ce qu'a fait un technicien de rivière en mettant en place des sites d'observation en amont et en aval et en responsabilisant les maires. A eux de prévenir la commune aval lorsque l'eau monte anormalement.

Sensibiliser la population

Les riverains qui possèdent une culture rurale connaissent la rivière. Par contre, les nouveaux habitants sont souvent complètement ignorants des risques que comporte cette dernière. Une crue violente est pour eux souvent une surprise qu'ils vivent très mal.

Il existe donc un enjeu pédagogique fort à faire comprendre que la rivière peut entrer en crue et à expliquer les conséquences que cela peut avoir.

On constate que les efforts de pédagogie sont à renouveler sans cesse. En effet, même après une crue, les pressions pour réaliser des aménagements dans des zones inondables sont fréquentes. Les enjeux économiques font vite oublier le danger.

Mieux connaître pour mieux prévenir

Cette journée semble montrer que le rôle le plus important que peuvent jouer les techniciens pour anticiper les crises est celui d'une connaissance à visée opérationnelle.

Chaque bassin versant devrait se doter d'une expertise "pré-crue" capable de déterminer une doctrine permettant d'orienter les travaux post-crue en fonction des enjeux spécifiques au bassin versant.

L'exemple du contrat de l'Azergues qui a mis sur pied un classeur "réflexe crue" est un bon exemple de ce qui peut être fait. Ce classeur est un catalogue d'outils qui devraient permettre de ne pas tâtonner lorsque l'événement surgit. Ces outils permettent à la fois d'adopter les bons réflexes pour l'observation de l'événement lui-même, mais aussi de préparer la gestion des travaux (tableau de coût de travaux types pour gérer les demandes de financement par exemple).

Au final, l'enjeu de toutes ces actions d'anticipation est d'être à même, lorsque surgit l'événement, de réagir de manière adaptée et cohérente afin que les travaux engagés aient une certaine pérennité.

Prise de position des partenaires lors de la table ronde

Zoé Bauchet, DIREN Rhône-Alpes :

Depuis juillet 2003, nous avons un cadre pour mettre en place une réelle politique, vraiment orientée sur l'aspect prévention. Alerte, gestion du risque résiduel. Nous ne sommes plus dans une logique d'intervention ponctuelle mais davantage dans une logique d'intégration du risque à l'échelle du bassin versant. D'où l'intérêt pour nous d'intervenir avec vous.

Nous espérons amplifier l'importance des PPR et PAPI. Nous travaillons en lien avec les DDE pour accompagner les PPR.

En Rhône-Alpes, nous voulons que les contrats de rivière aient un rôle fort dans la lutte contre les inondations. Avoir un volet B2 important est donc un enjeu. Les nouveaux contrats de rivière devraient donc mieux intégrer la question des inondations. Les critères d'éligibilités financières seront liés à cette intégration d'une prise en compte de la réduction de l'aléa, et à une action sur la vulnérabilité.

Il faut également gérer le risque résiduel. J'ai noté que vous vous sentiez concernés par l'alerte et que vous avez un souci de caractériser l'événement. Vous êtes, avec les maires, des relais locaux.

Le contrat de rivière peut juger des premiers événements, relever les laisses de crue par exemple. Tout ce qui doit être fait dans la semaine de l'événement peut être fait par le contrat de rivière, et par personne d'autre. C'est fondamental pour la gestion de l'après événement.

Pour le volet B2, l'importance de l'expertise pré-crue, et du schéma hydraulique est évidente. Ils permettent de faire des travaux d'urgence plus pertinents. Sans cela, on est obligé de refaire à l'identique. Dans l'urgence, pour ne pas surdimensionner les ouvrages, avoir une connaissance préalable est essentiel.

Lorsque l'on est en situation de pénurie financière, et c'est le cas pour les services de l'Etat, on est très exigeant. Il faut donc être irréprochable pour obtenir des financements (hors travaux de très grande urgence). On ne peut pas cacher que les pressions politiques jouent énormément dans le financement des travaux d'urgence. Lorsque l'on est moins dans l'urgence, les travaux doivent être irréprochables, avec une prise en compte de l'ensemble du bassin versant. Dans le cas de l'Yzeron, le fait d'avoir travaillé avant à la gestion des crues a permis de mettre en place quelque chose de cohérent, avec un reconditionnement de certains tronçons de la rivière.

Claire Floury, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Ce n'est pas dans les missions de l'Agence d'intervenir en gestion des crues. Si elle le fait c'est plus par solidarité. Nous avons une étude en cours pour évaluer les interventions post-crues, car celles-ci ne nous semblent pas toujours cohérentes avec les objectifs du bassin.

Pour que nous financions des dispositifs de secours, il faut un arrêté de catastrophe naturelle et réaliser les travaux dans les deux ans.

On finance des travaux de nettoyage. On demande une expertise préalable avant tout autre type de travaux. Celle-ci doit définir l'opportunité des travaux et leur cohérence avec un schéma de gestion s'il existe. Dans tous les cas, le niveau de protection ne doit pas être augmenté. Il faut bien noter que, dans les travaux post-crues, des travaux peuvent être éligibles alors qu'ils ne le sont pas dans le programme d'intervention classique de l'Agence.

Nous étudions des systèmes pour être plus rapides. Nous tentons de trouver les domaines dans lesquels l'Agence peut apporter une réelle plus-value car pour l'instant nos services sont engorgés par trop de dossiers.

Nous voudrions réaliser un CCTP type pour l'expertise post-crue, mais pour cela il faut que nous sachions mieux ce que l'on demande au prestataire. Pour les travaux post-crue, les marchés à bon de commande semblent être une bonne idée.

Un enjeu est d'arriver à bien distinguer l'urgence des travaux entrant dans les dispositifs classiques.

Il est important que les financeurs se mettent d'accord. Le principe du guichet unique permettrait une grande simplicité pour les maîtres d'ouvrage. Nous pourrions organiser cela en amont pour être prêt en cas de crise.

Karine Forest, Région Rhône-Alpes

La Région n'a aucune compétence obligatoire dans le domaine de l'eau. Elle intervient pourtant depuis 2000 dans le financement des travaux post-crue. Il y a quatre événements sur lesquels nous sommes intervenus, selon des critères différents à chaque fois. Parfois pour des enjeux d'aménagement du territoire, parfois en aide aux entreprises, parfois avec une expertise préalable, parfois sans... Il y a donc une forme de disparité de traitement, et des interventions pas toujours pertinentes.

Le vote en juin 2005 d'une politique de l'eau axe plus l'intervention de la Région sur la prévention des risques que sur les travaux post-crue. Nous pourrions financer des études hydrauliques, des systèmes d'alerte ou des travaux de prévention.

Nous mettons en place une politique de prévention des risques qui devrait être votée en juillet. Elle comprend un volet inondation. Nous tentons de développer une véritable culture du risque. Pour cela, il faut diffuser la connaissance, former, informer, faire savoir que le risque zéro n'existe pas. Nous voulons aussi prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire, notamment avec les différents outils (SCOT, CDRA...). Notons également l'émergence d'un pôle d'excellence régional sur le risque, notamment par le biais de la formation professionnelle.

L'aide aux travaux post-crues devrait être possible, mais cela n'est pas encore calé.

Christine RADIX, Conseil Général du Rhône

Dans le Rhône presque toutes les communes ont subi des dégâts. Nous avons donc défini un niveau d'urgence impérieux.

Certains travaux d'urgence n'ont pas été réalisés par des communes particulièrement démunies. Les contrats de rivière existant sont d'une aide très précieuse car ils sont présents sur le terrain. On leur fait confiance pour les avis techniques. Suite à ces événements, nous souhaitons généraliser les PPR.

Mise en place d'un groupe de travail afin de faciliter la gestion des travaux lors des prochaines crues

Le GRAIE propose d'animer un groupe travail pour faciliter les choses lors de prochaines crues. Ce groupe associerait la Région, l'Agence de l'eau et la DIREN. L'ARRA se propose d'organiser une remontée d'informations venant des TR. Cette journée permet d'ores et déjà de noter de nombreuses pistes de travail.

La première réunion de ce groupe est prévue en juin. D'ici là, nous faisons appel aux bonnes volontés pour les petits et gros outils qui permettraient d'améliorer la gestion post-crue. Le premier enjeu du groupe de travail sera probablement d'identifier les outils puis, dans un deuxième temps de définir ceux sur lesquels on peut travailler.

ANNEXES

1 - Programme de la journée

p 9-10

2 - Liste des participants

p 11

Travaux post-crues : bilan suite aux dernières inondations en Rhône-Alpes

Journée technique d'information et d'échanges

Vendredi 14 avril 2006 à Saint Bueil (38)

Public : Gestionnaires des milieux aquatiques (techniciens et élus), agents des collectivités territoriales, des structures intercommunales, des services déconcentrés de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN, MISE...), associations, bureaux d'études, entreprises de « travaux rivière », chercheurs...

Constat : un manque d'harmonisation

Lors des dernières inondations, notamment celles de 2002 et 2003, les actions mises en œuvre suite aux crues par les différents acteurs ont été très différentes selon les bassins touchés. Les procédures semblent ne pas avoir satisfait les objectifs d'efficacité et de cohérence définis dans les SDAGE et mis en œuvre dans les SAGE et les contrats de rivières.

Objectifs : tirer les enseignements de la gestion des travaux post-crues

Faire le point sur la mise en œuvre des travaux post-cruie à l'échelle de Rhône-Alpes pour en tirer les enseignements. Cette rencontre permettra de faire remonter aux partenaires techniques et financiers les attentes et propositions des acteurs de terrains pour agir plus rapidement et plus efficacement, en respectant évidemment les préconisations des documents de planification.

Suites et perspectives :

Les réflexions issues de cette rencontre serviront à la mise en place d'un groupe de travail animé par le Graie (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau). Ce groupe de travail sera constitué d'acteurs institutionnels, scientifiques et opérationnels. L'objectif sera de proposer des outils adaptés pour mieux faire face aux prochains événements (guide pour expertises post-crues, procédures d'urgence, organigramme précisant le rôle des différents acteurs, ...)

Avec le soutien

En partenariat



Rhône-Alpes Région



agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse



graie
GROUPE DE RECHERCHE RHÔNE-ALPES
SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09:00

Accueil des participants

09:30 **Ouverture** : Association Rivière Rhône Alpes et Graie

09:45 **Retours d'expériences** : La matinée sera consacrée aux témoignages de chargés de missions et techniciens de rivière travaillant sur trois bassins versants qui ont été touchés par des inondations et sur lesquels les démarches ont été différentes et complémentaires :

Retours d'expériences, regards critiques et propositions d'amélioration de :

- Contrat de rivière Guiers et affluents - milieu de plaine et moyenne montagne
SIAGA (38) : Cécile VILLATTE
- Contrat de rivière Yzeron - milieu urbain et dense
SAGYRC (69) : Raphaël ROY
- Contrat de rivière Azergues - milieu rural et périurbain
SMRPC (69) : Pierre GADIOLET

12:00

Déjeuner

14:00 **Cadre réglementaire : MISE 38 et 69, DDE 38 (sous réserve)**

Devoirs des collectivités et des propriétaires, qui fait quoi : travaux d'urgence, arrêtés de catastrophes naturelles, indemnisations des assurances

Retour d'expérience sur les questions réglementaires, administratives et financières (notamment sur l'Ainan et Belledonne)

15:00 **Interventions techniques et financières des partenaires (table ronde)**

Appréciation de l'urgence, critères et priorités d'intervention, bilan et analyse des travaux post-crues depuis 2000 (technique et financier).

Agence de l'Eau RM&C - DIREN Rhône-Alpes - Conseil Régional - Conseil Général du Rhône

17:00 **Echanges & pistes de réflexions**

Pour tendre vers une méthodologie cohérente et des outils adaptés. Réponses aux questions parvenues à l'association avant la journée et celles émergeant durant la réunion.

17:30

Fin de la journée

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME	CP	VILLE	TEL	MAIL
1	Christiane ALONSO		Université Lumière Lyon 2	69001	LYON	04 78 28 42 38	christianealonso@free.net
2	Claude BARTHELON	Spécialiste eau-risques	ONF 38	38026	GRENOBLE	04 76 86 99 05	claudе.barthelon@onf.fr
3	Zoé BAUCHET	Adjointe au Chef du SEMA	DIREN Rhône Alpes - SEMA	69422	LYON	04 37 48 36 91	zoe.bauchet@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
4	Philippe BAUCHET		CG 69 - Service Environnement	69003	LYON	04 72 61 25 64	philippe.bauchet@rhone.fr
5	Julien BIGUE	Animateur réseau	Association Rivière Rhône Alpes	38680	PONT EN ROYANS	04 76 36 97 33	riviere.rhone.alpes@wanadoo.fr
6	Martin BOISSIER	Consultant	INTERMEDE	38680	ST ANDRÉ EN ROYANS	06 71 17 89 48	martin.boissier@free.fr
7	Dominique BOISSON	Porteur de projet pcentrale	Indépendant	38130	ÉCHIROLLES	04 76 33 39 81	dominique@boisson.org
8	Fabien BORDON	Chargé de mission rivière	Syndicat du Pays de Maurienne	73303	ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 12 48	spmgestionarc@wanadoo.fr
9	Mireille BOYER	Ingénieur Conseil	Concept Cours d'Eau	73230	VEREL PRAGONDAN	04 79 33 64 55	cceau@infonie.fr
10	Élodie BRELOT	Directrice	GRAIE	69603	VILLEURBANNE	04 72 43 83 68	elodie.brelot@graie.org
11	Céline BROCHET	Stagiaire	GAY ENVIRONNEMENT	38000	GRENOBLE	06 84 04 02 67	celine.brochet@laposte.net
12	Anne CLEMENS	Responsable animation	Zone Atelier Bassin du Rhône	69603	VILLEURBANNE	04 72 43 61 61	info@zabr.org
13	Jean-Luc CORBET		DDAF	38100	GRENOBLE	04 76 33 45 46	jean-luc.corbet@agriculture.gouv.fr
14	Caroline CROZET	Demandeur d'emploi		38620	MERLAS	06 80 68 36 52	carolineetoile@yahoo.fr
15	Guillaume DALMASSO	Chargé d'étude	ASCONIT Consultants	69603	VILLEURBANNE	04 78 93 68 90	guillaume.dalmasso@asconit.com
16	Daniel DANCETTE		Cellule Eau ICPE - DDAF 69	69422	LYON	04 72 61 38 44	daniel.dancette@agriculture.gouv.fr
17	Joseph DE BENEDETTIS	Ingénieur des travaux ruraux	DDAF - MISE de l'Isère	38100	GRENOBLE	04 76 33 45 46	joseph.de-benedittis@agriculture.gouv.fr
18	Cyprien DELISLE	Demandeur d'emploi		26120	CHABEUIL	06 13 36 51 91	cypriendelisle@yahoo.fr
19	Jérôme DELORME	Agent technicien	Conseil supérieur de la Pêche	38000	GRENOBLE	06 72 08 13 30	bd38@esp.ecologie.gouv.fr
20	Sandrine DESCOTES - GENON	Chargée de mission	Conseil Régional Rhône Alpes	69751	CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 48 97	sdescotesgenon@rhonealpes.fr
21	Jean-Charles DREVET	Technicien de rivière	CC Pays entre Loire et Rhône	42470	ST SYMPHORIEN DE LAY	04 77 64 74 57	jcdrevet@monts-du-beaujolais.org
22	Alain DUPLAN	Technicien de rivière	PNRV	38250	LANS EN VERCORS	04 76 94 38 35	alain.duplan@pnr-vercors.fr
23	Emmanuelle FAURE	Chargée de mission	Association PARAGES	14100	LISIEUX	02 31 31 37 42	parages@wanadoo.fr
24	Claire FLOURY	Chargée d'études inondations	Agence de l'Eau RM&C	69363	LYON	04 72 71 29 47	claire.floury@eamrc.fr
25	Pierre GADIOLET	Chargée de mission	SMRPC	69480	AMBERIEUX D'AZERGUES	04 74 67 06 19	contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
26	Didier GIRARD	Technicien de rivière	SIAGA	38480	PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	guiers.siaga@wanadoo.fr
27	Frédéric GRUFFAZ	Chef de projet hydraulique	GEOPLUS	38000	GRENOBLE	04 38 37 00 11	f.gruffaz@geoplus.fr
28	Bruno GUIGUE		Alyane	69760	LIMONEST	04 37 49 89 39	bguigue@alyane.com
29	Cécile HOLMAN	Chargée de mission	SRBT	69952	L'ARBRESLE	04 78 01 68 90	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr
30	Frédéric LAVAL	Hydraulique / hydroécologie	BURGEAP Grenoble	38400	ST-MARTIN-D'HERES	04 76 00 75 53	f.laval@burgeap.fr
31	Arnaud LE PEILLET	Chargé d'études	C.I.D.E.E Ingénieurs Conseils	74960	CRAN GEVRIER	04 50 57 29 19	cidee@cidee.fr
32	Joseph LEVILLAIN	Stagiaire	ONF Isère	38026	GRENOBLE		josephelevillain@yahoo.fr
33	Lucie LIGER	Stagiaire	ONF Isère	38000	GRENOBLE	06 17 44 75 68	ligerlucie@yahoo.fr
34	Grégory MARCAGGI	Demandeur d'emploi		26780	ESPELUCHE	06 07 46 54 04	gregory.marcaggi@wanadoo.fr
35	Alain MARTINET	Technicien eau	Conseil Régional Rhône-Alpes	69751	CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 51 34	amartinet@rhonealpes.fr
36	Christine RADIX	Technicienne	CG 69 - Service Environnement	69003	LYON	04 72 61 25 64	christine.radix@cg69.fr
37	Olivier RICHARD	Directeur	GEOPLUS	26304	BOURG DE PÉAGE	04 75 72 80 00	o.richard@geoplus.fr
38	Daniel RIVIERE	Chargé d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363	LYON	04 72 76 19 41	daniel.riviere@eamrc.fr
39	Elodie ROSSET	Stagiaire	Association Rivière Rhône Alpes	38680	PONT EN ROYANS	04 76 36 97 33	elodierosset@hotmail.com
40	Raphaël ROY	Technicien de rivière	SAGYRC	69290	GREZIEU LA VARENNE	04 78 44 88 85	r.roy.yzeron@wanadoo.fr
41	Jacques SELLIER	Ingénieur aménagement	CEDRAT Développement	38246	MEYLAN	04 56 38 08 00	sellier_cedrat@yahoo.fr
42	Bernard SILVAIN	Technicien	SIBG	26330	CHATEAUNEUF DE GALAURE	04 75 68 71 25	nbargier.sibg@wanadoo.fr
43	Benjamin TROTTE	Stagiaire	SIAGA	38480	PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	guiers.siaga@wanadoo.fr
44	Jean-Marc VENGEON	Directeur	Pôle Grenoblois Risques Naturels	38041	GRENOBLE	04 76 82 80 47	jean-marc.vengeon@ujf-grenoble.fr
45	Cécile VILLATTE	Chargée de mission	SIAGA	38480	PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	guiers.siaga@wanadoo.fr
46	Freddy VINET	Chargé d'études	Université Montpellier 3	34000	MONTPELLIER	04 67 59 59 29	freddy.vinet@univ-montp3.fr